

---

**Nombre de membres**

**Séance du 06 mai 2021**

**en exercice:** 11

L'an deux mille vingt-et-un et le six mai l'assemblée régulièrement convoquée le 06 mai 2021, s'est réunie sous la présidence de

**Présents :** 9

**Sont présents:** Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ELAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE

**Votants:** 10

**Représentés:** Hélène CASAGRANDE par Colin SHERIFFS

**Excuses:**

**Absents:** Philippe PEREIRA

**Secrétaire de séance:** Geneviève AIMASSO

---

## **Compte rendu de la séance du Jeudi 06 Mai 2021**

### Ordre du jour :

- 1) Discussion autour de la présentation de Gironde Habitat
- 2) Marché Maître d'Œuvre Logements 20 Le Bourg
- 3) Demandes de bornage
- 4) Devis rénovation Logement 47 Le Bourg
- 5) Organisation Élections
- 6) Bâtiment ancien Cinéma
- 7) Redevance d'Occupation du Domaine Public
- 8) Jury d'assises - Tirage au sort
- 9) Convention Paiement en ligne
- 10) Transfert de compétence CdC - PLUi
- 11) Convention de servitude avec le SDEEG
- 12) Questions diverses

Les comptes rendus du 1er et 8 Avril ont été validés à l'unanimité.

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les prises de délibérations suivantes :

- 13) Demande de financement CAB Conseil Départemental
- 14) Demandes de financements SDEEG
- 15) Accord Travaux SDEEG
- 16) Demande de formation Agent PEC
- 17) Demande Achat Débroussailleuse anti-projection

Accepté à l'unanimité

### **1) Gironde Habitat (voir Annexe 1 du CR du CM du 01/04/2021)**

Monsieur Le Maire demande au Conseil son avis concernant la présentation faite par Gironde Habitat lors de la réunion du Conseil Municipal du 1er Avril 2021. Le Conseil émet des inquiétudes concernant la densité de ces constructions.

Il est rappelé que le SCoT et l'État obligent la densification du bourg et qu'il ne serait pas judicieux de réviser la carte communale avant d'avoir fait une telle densification.

Le Conseil se questionne sur la circulation des voitures dans le Bourg avec un apport important d'habitants.

En réponse, il est dit que d'autres villages, tel que St Macaire, ont des parties du bourg encore plus denses de ce qui est prévu dans notre Bourg et il n'y a pas de problèmes de circulation pour autant.

Le Conseil s'inquiète sur les nuisances possibles avec les locataires - problème qui peut également avoir lieu avec les propriétaires si nous vendons les terrains isolés. Monsieur le Maire rappelle que Gironde Habitat propose un service de médiation en cas de tels problèmes de voisinage.

Le Conseil se demande s'il est plutôt dans l'intérêt de la commune de vendre les terrains un par un. Il est à noter que cela représenterait un intérêt financier mais qu'au niveau du rendu final, la question peut se poser. Concernant l'assainissement, il est possible de faire installer plusieurs mini-stations. La subvention de 2 500€ par logement, proposée par Gironde Habitat, restera toujours valable, mais il est fort probable que les 2 500€ ne couvrent pas l'investissement nécessaire à leur mise en place.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il est possible de donner une réponse à Gironde Habitat au mois de Juin.

Le Conseil retient cette proposition avant de prendre la décision et de demander un retour d'expérience au Maire de SAUVETERRE-DE-GUYENNE, pour le Conseil Municipal de Juin et de travailler sur une piste de Maisons pavillonnaires isolées. Dans tous les cas, il s'agit à ce stade de donner un accord de principe, et si l'accord est donné, les réunions publiques avec Gironde Habitat seront proposées pour sensibiliser la population à cette démarche.

## **2) Marché Maître d'Œuvre - Logement 20 le Bourg (ANNEXE 1) DE\_2021\_023**

Monsieur le Maire demande l'avis au Conseil après lui avoir présenté la proposition d'APD, faite par Valérie ARNAUD, Architecte.

Après discussion et afin de permettre une prise de décision quant à l'avenir de ce bâtiment, le Conseil décide d'accepter cette proposition, et de mandater Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes.

## **3) Demandes de bornage**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les différentes demandes de bornage exprimées par des administrés...

## **4) Rénovation Logement 47 Le Bourg**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise MIALLE (ANNEXE 4).

Vu le montant élevé du devis, le Conseil souhaite avoir d'autres devis afin de comparer. Monsieur Sébastien BOLZON propose de s'occuper des demandes de devis auprès d'autres entreprises.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une aide est possible auprès du Département sous réserve de la qualification RGE de l'entreprise choisie.

## **5) Organisation Élections**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la circulaire reçue pour l'organisation des Élections départementales et régionales du 20 et 27 Juin 2021, et la possibilité de priorité vaccinale pour les assesseurs. Monsieur le Maire propose de transférer ladite circulaire aux membres du Conseil par mail.

## **6) Bâtiment Ancien Cinéma**

Monsieur le Maire expose au Conseil la possibilité de démolition de l'ancien cinéma pour y faire un Parking pour l'École. Monsieur le Maire informe le Conseil d'une possibilité d'aide financière à hauteur de 70% par l'Adour Garonne car le Parking sera perméable.

Monsieur le Maire expose au Conseil la possibilité de construction d'un hangar métallique sur le terrain derrière le cinéma (ANNEXE 5), pour lequel un financement FDAEC est possible sur plusieurs années. Le Conseil donne son accord de principe.

## **7) Jury d'Assises**

Le Conseil a procédé au tirage au sort et les résultats dans l'ordre sont :

M. Jean-Louis ÉLAIN, Mme Justine LARIAUT, Mme Corinne CHORD et M. Pascal VINCENT.

Seuls les deux premiers noms seront proposés mais en cas de non-éligibilité (en fonction de l'âge ou d'autres critères), les noms suivants seront proposés.

## **8) Redevance d'Occupation du Domaine Public – DE\_2021-024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code des Postes et des Communications Électroniques et notamment l'article L47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 Décembre 2005 relatif aux Redevances d'Occupation du Domaine Public,

Considérant que l'Occupation du Domaine Public Routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu au versement d'une redevance en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Monsieur Le Maire propose au conseil de fixer au tarif maximum le montant des Redevances d'Occupation du Domaine Public Routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1. d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier due par des opérateurs de télécommunications.
2. de revaloriser chaque Année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
3. de valider le coefficient d'actualisation de 1.38853 pour l'année 2020 (et 1.37633 pour 2021), données transmises par ORANGE le 21/04/2021.
4. d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

CHARGE Monsieur le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

#### **9) Convention Paiement en ligne DGFIP – DE\_2021\_025**

Après la présentation du courrier de la DGFIP, en date du 03/11/2020, demandant l'adhésion de la commune à « PAYFiP DGFIP », qui est un moyen de paiement en ligne via le site [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr), pour les usagers, le Conseil accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la commune à ce service proposé par la DGFIP et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion correspondante.

#### **10) Transfert de compétences à la CdC pour le PLUi – DE\_2021\_026**

Monsieur le Maire rappelle l'alinéa 2 de l'article 136 II de la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renouveau (ALUR) n°2014-366 du 24 mars 2014, modifiée par l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prolongation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire prévoit que si à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi (JO du 26 mars 2014), la Communauté des Communes n'est pas devenue compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, elle le devient de plein droit le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté des Communes consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent dans les trois mois précédant la date programmée, soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2021.

Considérant qu'il n'y a pas de cohérence territoriale à définir un PLU Intercommunal identique sur les 50 communes, il y a lieu de s'opposer à ce transfert afin que la commune continue à maîtriser les règles d'urbanisme de son propre territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'OPPOSE** au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers.

## 11) Convention de servitude – SDEEG

- Objet: SDEEG - Signature Devis Éclairage public Tranche 1 - DE 2021 015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le nouveau détail estimatif n°355 (ANNEXE de la DE\_2021\_015), prenant en compte les modifications décidées lors du CM du 01.04.2021, concernant l'éclairage public tranche 1.

Après en avoir discuté, le Conseil donne son accord (9 pour / 1 abstention), pour la signature du nouveau Devis.

- Objet: SDEEG - demande d'aide - Éclairage Public Tranche 1 - DE 2021 016

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de faire une demande de subvention auprès du SDEEG dans le cadre du projet de l'éclairage public dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention auprès du SDEEG, en adoptant le plan de financement suivant :

### Coût de l'opération (d'après le Devis n°355) :

- Montant HT estimé	35 358.90€
- Maîtrise d'Œuvre HT	2 475.12€
- TVA	7 071.78€
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>44 905.80€</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC arrondi</b>	<b>44 906.00€</b>

### Plan de financement :

Subvention SDEEG	7 071.78€
(20% du montant HT hors Maîtrise d'Œuvre)	
Autofinancement	37 834.02€
<b>Montant Total TTC</b>	<b>44 905.80€</b>

- Objet: SDEEG - demande de subvention - Éclairage Public Tranche 2 - DE 2021 017

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de faire une demande de subvention auprès du SDEEG dans le cadre du projet de l'éclairage public dans le bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention auprès du SDEEG, en adoptant le plan de financement suivant :

### Coût de l'opération (d'après le devis n°384) :

- Montant HT estimé	16 523.35€
- Maîtrise d'Œuvre HT	1 156.63€
- TVA	3 304.67€
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>20 984.65€</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC arrondi</b>	<b>20 985.00€</b>

### Plan de financement :

Subvention SDEEG	3 304.67€
(20% du montant HT hors Maîtrise d'Œuvre)	
Autofinancement	17 679.98€
<b>Montant Total TTC</b>	<b>20 984.65€</b>

- Objet: SDEEG - Enfouissement Télécom - Tranche 2 devis et travaux - DE 2021 018

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux télécoms, Monsieur le Maire demande au Conseil son accord afin de signer le devis n°383 (ANNEXE de la DE\_2021\_018)) et l'exécution des travaux.

### Coût de l'opération :

- Montant HT estimé	22 573.53€
- Maîtrise d'Oeuvre HT	1 580.15€
- TVA	4 514.71€
<b>MONTANT TOTAL TTC</b>	<b>28 668.38€</b>
<b>MONTANT TOTAL TTC arrondi</b>	<b>28 668.38€</b>

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Objet: ORANGE - Enfouissement télécom Tranche 2 - DE 2021 019

Dans le cadre de l'enfouissement de réseaux télécom, Monsieur le Maire demande au Conseil son accord afin de signer la convention ORANGE représentant un coût total pour la commune de 777.76€ HT (ANNEXES de la DE\_2021\_019).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Objet: SDEEG - Convention - Enfouissement Télécom Tranche 2 - DE 2021 020

Dans le cadre de l'enfouissement des réseaux, Monsieur le Maire demande au Conseil son accord afin de mandater le SDEEG comme Maître d'ouvrage pour l'enfouissement des Réseaux Télécom :

- Total HT :	22 573.53€
- MO sur le HT :	1 580.15€
- TVA 20% :	4 514.71€
<b>Montant Total TTC :</b>	<b>28 668.38€</b>
<b>Montant Total TTC arrondi :</b>	<b>28 668.00€</b>

Une convention a été prévue à cet effet (ANNEXE de la DE\_2021\_021).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Objet: Enfouissement Télécom Tranche 2 - demande de subvention CD33 - DE 2021 021

Monsieur le Maire fait part à ses Conseillers de la possibilité de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du projet d'enfouissement des réseaux télécom dans le Bourg historique (tranche 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de demander la subvention auprès du Conseil Départemental, en adoptant le plan de financement suivant (devis en ANNEXES de la DE\_2021\_021) :

Coût de l'opération (Hors MO et Devis ORANGE compris) :

**MONTANT TOTAL HT** **23 351.29€**

Plan de financement :

Subvention Conseil Départemental (25% + CDS 1.11)	6 479.98€
Autofinancement	16 871.31€
<b>Montant Total HT</b>	<b>23 351.29€</b>

et de mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches correspondantes.

- Objet: SDEEG - Convention de servitude Tranche 1 - DE 2021 022

Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde au lieu-dit Le Bourg Ouest, ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées ZI n°108-109-111-113-278-179 appartenant à la commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au SDEEG.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au SDEEG.

## **12) Demande de formation Agent PEC**

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis (**ANNEXE 6**) concernant la formation CACES pour l'Agent en contrat PEC. En effet, cette formation fait partie des engagements de la commune vis-à-vis de l'embauche d'un Agent en Contrat PEC.

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'information émanant de la Mission Locale, désignant la possibilité d'un financement auprès du CNFPT.

Monsieur le Maire confirme ses démarches à venir de recherche de financements liés à cette formation.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

## **13) Demande d'achat débroussailleuse anti-projection**

Monsieur le Maire explique au Conseil les problèmes importants posés par le désherbage du cimetière (**ANNEXE 7**). En effet, l'agent responsable actuellement des espaces verts, n'a pas le diplôme pour désherber chimiquement et de toute façon les produits vendus et accessibles aux collectivités ne sont pas assez efficaces.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le temps de désherbage manuel est très long (2 à 3 jours pour chaque passage).

Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat d'une machine qui couperait les mauvaises herbes et permettrait un gain de temps considérable à l'agent pour d'autres tâches importantes. Cette solution serait une solution intermédiaire jusqu'à ce qu'une solution plus durable puisse être trouvée (telle que l'enherbage total du cimetière).

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'achat.

## **14) Questions diverses**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le RDV en date du 8 Mai à 11H30 devant la Mairie pour la pose de la Gerbe au Monument aux morts. Cette manifestation, en raison de la situation sanitaire actuelle, sera interdite au public.

Monsieur le Maire informe le Conseil que les portails de l'école doivent être repeints. Il est proposé au Conseil que le choix de la couleur revienne à Mmes Geneviève AIMASSO et Hélène CASAGRANDE. Décision acceptée à l'unanimité par le Conseil.

Fin de la Séance à 21H30